



CONSEIL DU MERCREDI 4 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 14 h, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Rémi ANDRÉ.

Etaient présents (21) :

Elisabeth Achet, Rémi André, Charles Arienté, Jean-Pierre Barrère, Henri Boyer, Hervé Cochet, Yvan Dalle, Jean-François De Jabrun, Monique De Lagrange, Roselyne Delmas, Monique Domeizel, Gilbert Fontugne, Raphaël Galizi, Marcel Merle, Lise Nogaret, Isabelle Périé, Bernard Pinot, André Raymond, Gabriel Rousset, Christophe Sudre, Christian Tuzet.

Etaient absents, excusés (13) :

Claude Boudet, Lionel Bouniol, Patricia Brémond, Josiane Bunel, Dominique Girma, Jean-Claude Gouny, Jean-Paul Itier, Bernard Mabrier, Emilie Martin-Mattauer, Elisabeth Mathieu, Angélique Michel, Marc Moulis, Isabelle Recoulin.

Procurations (10) :

Claude Boudet à Yvan Dalle, Lionel Bouniol à Charles Arienté, Patricia Brémond à Jean-François De Jabrun, Josiane Bunel à Roselyne Delmas, Jean-Claude Gouny à Monique Domeizel, Jean-Paul Itier à Christophe Sudre, Bernard Mabrier à Hervé Cochet, Angélique Michel à Monique De Lagrange, Marc Moulis à Elisabeth Achet, Isabelle Recoulin à Rémi André.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur *Jean-François De Jabrun* a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DU 21 MARS 2018**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 21 mars 2018 a été transmis à l'ensemble des conseillers (courriel du 28 mars 2018) afin de leur permettre de présenter leurs observations.

Observations : Néant.

INFORMATIONS

➤ Bilan du contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2014 / 2017 – Présentation du diagnostic du territoire et des pistes de progrès par la CCSS.

Monsieur Rodolphe Damour, Sous-Directeur de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) vous présentera le diagnostic du territoire effectué par les services de la CCSS au terme du CEJ conclu sur la période 2014 à 2017. Ce bilan été présenté en groupe de travail lors de la réunion du 24 janvier 2018.

Cette présentation propose des pistes de progrès à reprendre notamment dans le futur contrat enfance-Jeunesse (CEJ), renouvelable cette année.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre destinée aux enfants et aux jeunes en fonction du diagnostic mené sur le territoire. Il regroupe les engagements réciproques conclus entre la CCSS et la collectivité pour 4 ans.

Le 1^{er} CEJ a été signé avec la Commune de Marvejols en 2006 : espace jeunes, accueils de loisirs (espaces loisirs, la Coustarade, le Ventouzet), séjours.

Le 2^{ème} CEJ a été signé avec la Commune et la Communauté de Communes en 2010 : jeunesse (espace jeunes ; accueils de loisirs : espaces loisirs et la Coustarade ; BAFA), enfance (crèche, RAM).

Le 3^{ème} CEJ a été signé avec la Commune et la Communauté de Communes en 2014 : jeunesse (BAFA, accueil jeunes, ALSH), enfance (crèche, LAEP, RAM). Il est arrivé à échéance au 31.12.2017.

La CCSS se donne l'année 2018 pour travailler sur le prochain CEJ dont l'application sera rétroactive à effet du 1^{er} janvier 2018.

Pour rappel, la Communauté de Communes perçoit l'aide financière attribuée dans le cadre du CEJ tandis qu'en application du chapitre 5 du nouveau contrat de DSP signé dernièrement entre la CCG et la SPL, l'équipe de la SPL se trouve mandatée pour mener à bien ces missions pour le compte de la CC du Gévaudan.

L'annexe 1 présente le bilan et le diagnostic du CEJ.

La parole est donnée à Monsieur Rodolphe DAMOUR, accompagné par Madame THOMAS de la DDCSPP.

Les commentaires faits au fil du diaporama diffusé sont les suivants :

- *Diapo 12 : 11% des familles sont monoparentales. La CCG est le reflet de la Lozère sur le point, qui est en deçà de la moyenne nationale. Les structures familiales résistent mieux en milieu rural que dans les grandes villes.*
- *Diapo 15 : le taux d'occupation de la Crèche Haut Comme 3 Pommes augmente.*
- *Diapo 16 : des familles s'installent sur le territoire et y trouvent une formule d'accueil appropriée étant donné l'offre. La question porte sur la proposition d'horaires atypiques.*
- *Diapo 17 : 60 % des jeunes du territoire ont entre 4 et 14 ans.*
- *Diapo 18 : la réforme du rythme scolaire a, selon Monsieur DAMOUR, le mérite de rapprocher les institutions (signature des projets éducatifs de territoire).
La complémentarité entre l'ALSH et le Ventouzet est évoquée. A Marvejols, il y a 15 à 20 enfants à chaque fois.*
- *Diapo 19 : la baisse de fréquentation des colonies est évoquée ainsi que ses causes (changement d'état d'esprit par rapport aux activités proposées, baisse des moyens financiers donc les familles se tournent vers d'autres moyens de garde)*

Monsieur DAMOUR ajoute qu'un accord a été passé entre la CCSS et la région pour permettre à 10 enfants de familles plutôt modestes de partir 10 jours en vacances (leur premier départ en vacances) avec prise en charge du transport par la Région. Le coût du séjour tout compris pour la famille serait alors de 60 €.

L'année prochaine, davantage de familles devraient avoir accès à ce dispositif.

La CCSS subventionne les postes de promeneurs du net à hauteur de 1 500 / 2 000 € par an (différents des postes de coordinateurs).

- *Diapo 20 : Henri Boyer indique qu'une salle pour jeunes avait été créée sur sa commune et que ça ne fonctionne pas. Il est bien souligné qu'il faut un animateur pour que cela fonctionne.*
- *Diapo 22 : Roselyne Delmas indique que le CLAS accueille actuellement 7 enfants, encadrés par Monsieur Peuch, agent Marvejolais ainsi que deux bénévoles. Il s'agit d'une aide aux devoirs et au-delà.*
- *Diapo 23 : l'AVS : il s'agit de l'Animation Vie Sociale au Monastier-Pin-Moriès.*
- *Diapo 26 : concernant les horaires atypiques, il sera nécessaire de travailler avec le RAM départemental.*

En évoquant la Convention Territoriale Globale, Monsieur DAMOUR indique aux élus qu'il est nécessaire de s'interroger sur le pilotage communautaire et non communal. Lise Nogaret demande ce qu'il en sera des financements. Monsieur DAMOUR répond qu'à terme il n'y aura plus deux contributions financières (CEJ et PS) mais qu'une seule contribution, reprenant les fonds des deux anciennes.

➤ Travaux de sécurisation et rénovation de la déchèterie : Décision de la Commission MAPA - Attribution des marchés (3 lots).

Lors de la séance du 29 novembre 2017, le Conseil communautaire a validé le DCE des travaux de rénovation / sécurisation de la déchèterie et autorisé le Président à signer les marchés de travaux après avis de la Commission MAPA.

Ainsi le 22 février 2018, cette dernière s'est réunie pour examiner le rapport d'analyse des offres des 3 lots de travaux de mise en conformité de la déchèterie de Marvejols :

- Lot 1 : VRD et Maçonneries,
- Lot 2 : Ferronnerie,
- Lot 3 : Equipements électriques - éclairage - électromécanique.

Après avoir demandé des précisions, la Commission s'est de nouveau rassemblée le 8 mars afin d'acter le choix portant sur :

- **Colas Rhône Alpes Auvergne** pour le lot 1 avec une offre d'un montant s'élevant à **179 065,30 € HT.**
- **Bessiere Serrurerie** pour le lot 2 avec une offre d'un montant s'élevant à **23 307,00 € HT.**
- **Eiffage Energie** pour le lot 3 avec une offre d'un montant de **14 352,10 € HT.**

L'attribution des marchés de travaux (216 724,40 € HT) est inférieure à l'estimation (237 685 € HT) du Cabinet FAGGE, maître d'œuvre de l'opération.

La notification des marchés sera organisée le 5 avril. Le calendrier prévisionnel des travaux sera également à l'ordre du jour.

Henri Boyer demande à combien ce projet est financé. Monsieur le Président indique que ce projet bénéficie des aides de l'Etat (ADEME et DETR) et du Département à hauteur d'environ 70% du montant des études, installations et travaux.

➤ Maison de Santé Pluri-professionnelle multi-site - Mission AMO : Décision de la Commission MAPA - Attribution du marché.

La consultation pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'opération de construction d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle multi-site s'est clôturée le 5 mars.

La Commission MAPA s'est réunie le 13 mars afin d'analyser les plis suite à la consultation effectuée. Seule l'offre de la SELO a pu être étudiée étant donné que deux autres offres sont arrivées hors délai.

Les personnes présentes à cette commission étaient d'accord pour demander des précisions à la SELO par écrit. La SELO a répondu favorablement à ces interrogations.

Le marché de prestations AMO est ainsi attribué à la SELO pour un montant de 40 775,00 € HT / 48 930,00 € TTC.

La notification d'attribution du marché à la SELO est en cours.

Comme prévu dans la note méthodologique de la SELO, une réunion de lancement de la mission devra être organisée très rapidement.

L'élu référent du projet est Marcel Merle, conformément à son acceptation lors du Conseil communautaire du 21 mars dernier. Les agents qui suivent ce dossier au sein de la CCG sont Nicolas Leblois et Julie Viala. Le groupe de travail Maison de Santé, composé des personnes suivantes - Rémi André, Roselyne Delmas, Marcel Merle, Patricia Brémond, Hervé Cochet, Yvan Dalle, Gilbert Fontugne, Monique De Lagrange - sera mobilisé tout au long de la mission.

Ponctuellement, des réunions se tiendront avec un groupe de travail élargi (ALUMPS, ARS, professionnels de santé...).

Jean-François de Jabrun devra quant à lui être associé en tant que Vice-Président en charge du patrimoine bâti.

Marcel Merle va se saisir du dossier. Il demande qui est l'interlocuteur à la SELO : Alain BOUCARDEY, et qui est désigné au niveau administratif à la Communauté de Communes pour suivre le dossier. Monsieur le Président indique que les interlocuteurs sont mentionnés dans la note de synthèse.

Monsieur le Président indique qu'il est urgent de prévoir la réunion de lancement (la notification d'attribution du marché ayant été faite) ; il tâchera d'être présent au maximum aux réunions.

Il informe les élus communautaires que Leila BOUDARI, installée en tant que chirurgien-dentiste à Marvejols depuis le 18/01/2016, au sein du cabinet du Dr Talansier Jean François qu'elle a repris à son compte depuis le 01/01/2018, est intéressée pour exercer au sein de la Maison de Santé. Elle souhaiterait y faire venir un confrère avec qui partager son expérience. Elle a communiqué un contact de la société DSR à Olemps (12), qui pourrait apporter un éclairage sur les exigences particulières au niveau technique, les aménagements spécifiques à prévoir (salle de stérilisation, normes radiologiques, connectique du fauteuil...).

Marcel Merle est chargé des suites à donner.

➤ Maison de services au public intercommunale : Présentation du rapport d'activités de l'année 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « Maison de Services au Public » (MSAP) est directement exercée par la Communauté de Communes du Gévaudan.

Compte tenu de l'importance des missions assurées par la MSAP à l'échelle du bassin de vie, les agents du service réalisent annuellement un bilan d'activités.

Ce document permet d'avoir un retour quantitatif et qualitatif sur l'activité de la MSAP et constitue un support aux demandes de subventions FNADT et Fonds Inter-opérateurs votées lors du précédent Conseil communautaire du 21 mars dernier.

M. Vincent MAGNE, responsable de la MSAP, vous présentera le rapport d'activités 2017 établi pour le compte de la Ville de Marvejols.

Ce document a été validé par les deux élus représentant et référent de l'EPCI en termes d'animation et de développement de la Maison de Services Au Public intercommunale, Madame Roselyne Delmas et Monsieur André Raymond.

Vincent MAGNE présente le support joint qui correspond à un bilan 2017 et aux perspectives 2018.

Les élus s'étonnent du fait que Monsieur le Député de la Lozère ait une permanence au sein de la MSAP, considérant qu'il ne s'agit pas d'un service public.

Julie Viala qui suit l'activité de la MSAP et ses agents, explique que l'accueil des permanences, les conventions d'occupation établies à l'époque avec la Mairie de Marvejols et la participation aux frais de fonctionnement doivent être revus.

Concernant le service de transport à la demande présenté, Monsieur le Président demande si le taxi attend la personne véhiculée ou non. Vincent MAGNE indique que cela dépend de l'objet du transport et de la durée de l'attente.

Marcel Merle demande si le télétravail est payant. Il est indiqué que c'est gratuit.

Vincent MAGNE indique que la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale à Mende assure la coordination des MSAP Lozériennes. Cette structure souffre de coupes dans les dotations financières qui lui étaient faites. Henri Boyer, en tant que Conseiller départemental, informe qu'en effet, la structure percevait jusque-là 120 000 €/an pour son fonctionnement de la part de l'Etat. En 2018, elle n'aura plus que 40 000 € et en 2019 rien. Elle compte 4 ETP. Jean-Pierre Barrère demande quelle est la position du Département vis-à-vis de la structure. Il y a une volonté de la conserver mais l'on ignore sous quelle forme et le Département n'a plus les moyens de faire un effort financier. Le Directeur exerce déjà pour la Mission locale ; il va y partir complètement. En revanche, quid des 3 autres ETP ?

Le budget de la MSAP est rapidement évoqué, de même que les subventions demandées sont rappelées (FNADT et Fonds Inter-opérateurs) ; le tout ayant été présenté en Conseil du 21 mars dernier.

Marcel Merle demande s'il existe une MSAP à Mende. Il n'y en a pas non étant donné que beaucoup d'administrations qui interviennent au sein des MSAP ont leur siège à Mende. Au-delà, des renvois sont faits vers la MSAP de Marvejols.

➤ Délégation d'attribution au Président : Rapport des décisions.

Décision n° 02/18 du 15 mars 2018 portant annulation du transfert de la régie de recettes de l'Office communautaire de Tourisme vers le budget principal, à effet du 1^{er} janvier 2018.

Décision n° 03/18 du 16 mars 2018 portant désignation de la SCP « Carrel - Pradier - Dibandjo » pour défendre les intérêts de la CC dans le cadre d'une demande d'indemnisation introduite par la société C'Bureautique en raison de son éviction lors d'une candidature à un marché de fournitures.

Décision n° 04/18 du 28 mars 2018 portant attribution du marché à la SELO pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle multi-site pour un montant de 40 775,00 € HT / 48 930,00 € TTC.

PROJET DE DELIBERATIONS

Ressources Humaines

➤ Service Retraite de la CNRACL : Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Lozère.

Le Centre de Gestion de la Lozère (CDG 48) vient de renouveler pour une année son partenariat avec la Caisse des Dépôts par le biais d'un avenant à la convention 2015-2017, pour l'adhésion au service retraite de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales).

En dématérialisant ses prestations sur la plateforme « e-services », la CNRACL appelle les Centres de Gestion à jouer un rôle d'intermédiaire auprès des collectivités dans la gestion des dossiers des agents, et la maîtrise d'une réglementation complexe. Le CDG a une mission d'intervention pour la fiabilisation des Comptes Individuel Retraite (CIR) des agents affiliés, notamment dans le cadre des Entretiens Information Retraite (EIR).

Le CDG 48 propose ainsi une nouvelle convention aux collectivités, pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Dans le cadre de la convention, la Communauté de Communes peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées telles que :

- Affiliation de l'agent
- Liquidation des droits à pension normale, d'invalidité
- Reprise d'antériorité : gestion de carrière : relevé de situation individuelle (RIS)
- Pré-liquidation - Estimation Indicative Globale (EIG).

En conséquence, le Centre de Gestion a pour tâche de récolter les pièces, de réaliser et compléter les dossiers et de les transmettre à la CNRACL.

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion toutes informations et documents réclamés en fonction des dossiers à traiter et en respectant impérativement les délais mentionnés.

Le Centre de Gestion vérifie la qualité des informations fournies par et sous la responsabilité de la collectivité des justificatifs nécessaires. Dans la mesure où la recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites reste de la compétence stricte de la CDC, la collectivité ne saurait engager la responsabilité du Centre de Gestion de quelque manière que ce soit. Aucune des deux parties ne peut être tenue responsable des incidents techniques pouvant survenir sur des réseaux de télécommunications dont elle n'a pas la maîtrise.

La contribution financière est fixée par acte :

- Affiliation des agents : 20 €
- Liquidation des droits à pension normale : 80 €
- Liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 €
- Reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS) : 40 €
- Reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG) : 55 €.

Monsieur le Président demande à Julie Viala de présenter ce point.

Monsieur le Président propose d'approuver l'adhésion de l'EPCI au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Lozère, dans les conditions définies.

Vote pour à l'unanimité.

Finances

➤ Exercice 2018 : Orientations budgétaires et Débat.

Introduit par Loi du 13 juillet 1999, le débat d'orientation(s) budgétaire(s) (DOB) permet à l'Assemblée :

- ✓ de débattre des priorités qui seront affichées lors du vote du Budget primitif,
- ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes.

L'**annexe 2** correspond au rapport des orientations budgétaires qui a servi de support aux réflexions. A l'issue de l'examen de ce rapport, une délibération spécifique actera l'organisation et la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Les commentaires faits au fil des diapositives de l'annexe 2 sont les suivants :

- *Diapo 1 : Elisabeth Achet demande pourquoi la capacité d'autofinancement de l'EPCI baisse.*

Monsieur le Président explique que les différents transferts de compétences entraînent le développement des services transférés donc des coûts supplémentaires et que les AC ne permettent pas de couvrir le tout.

Marcel Merle répond que dans de nombreux secteurs du département de la Lozère, lorsque les MSAP ont été créées, elles ont été prises en charge par les Communautés de Communes. Il considère que la Commune de Marvejols doit aujourd'hui verser une AC à la CCG qui n'existerait pas si la MSAP avait été communautaire dès le départ. Cela le dérange de devoir ponctionner les contribuables pour ce faire.

- *Diapo 2 : concernant l'acquisition et l'aménagement des locaux de l'ancien tribunal de Marvejols, Monsieur le Président informe qu'il doit se renseigner mais qu'a priori, le Conseil départemental ne fournira pas une étude comme il avait cru le comprendre. Ce sera à la CCG de faire une étude vraisemblablement.*

Au sujet de la viabilité hivernale, Henri Boyer souligne que le Conseil départemental a dépensé 30 % de plus cette année en fonctionnement. Selon Monsieur le président, pour la CCG, il y aura 50 % de plus.

- *Diapo 4 : la part ménage représente 2/3 des produits fiscaux de la CCG alors que les autres impôts (CET, IFER...) 1/3.*

- *Diapo 7 : Henri Boyer indique que les services de l'Etat essaient de prioriser les dossiers DETR car il y a bien plus de fonds demandés que d'enveloppe disponible.*

Lise Nogaret quitte la séance et donne pouvoir à Marcel Merle.

Toujours diapo 7, la définition de « l'intérêt communautaire » et son contenu fait débat. Les infrastructures sportives et culturelles sont évoquées.

Monsieur le Président indique que le calcul des charges transférées sera très complexe pour certains équipements, que certains transferts entraîneront des transferts de personnel et donc un manque de place dans les locaux administratifs actuels.

Les élus de la majorité Marvejolaise prônent la mutualisation d'un service RH entre la ville centre et la CCG.

Jean-Pierre Barrère quitte la séance et donne pouvoir à Raphaël Galizi.

Charles Arientte regrette qu'il y ait « le clan Marvejols » contre « l'autre clan » de la CCG. Il remet en cause le nombre de sièges des conseillers communautaires.

Marcel Merle répond que les intérêts sont en effet divergents et que les conseillers ne seront jamais d'accord. Il revendique que les petites communes n'assument pas les charges de centralité contrairement à Marvejols.

Elisabeth Achet ajoute que les élus de la majorité Marvejolaise ont le sentiment d'être exclus et que les décisions se prennent dans leur dos.

Monsieur le Président demande quelle est la somme perçue par Marvejols au titre de la DSR bourgs-centres.

Bernard Pinot quitte la séance et donne pouvoir à Gabriel Rousset.

Marcel Merle estime qu'il est anormal que la piscine de Marvejols n'ait pas été transférée au moment du transfert de la compétence tourisme.

Pour Henri Boyer, toute la difficulté d'une prise / d'un transfert de compétence réside dans le fait de trouver un équilibre financier. Cela représente une explosion des coûts pour la CCG et non des recettes. Selon lui, il faut veiller au message renvoyé aux habitants car dans les esprits, tout ce qui devient communautaire coûte plus cher.

André Raymond ajoute qu'il n'est pas certain que si les compétences passent à la CCG, les contribuables Marvejolais paieront moins d'impôts.

Monsieur le Président informe que dès que les budgets seront établis, une réunion sera organisée sur ces points.

Christian Tuzet évoque les stades de foot (au nombre de 2) du Buisson. Il est inquiet car le club (entente de 8 communes avec des joueurs de 40 communes Lozériennes) fonctionne sur du bénévolat actuellement et il craint que cela ne perdure pas si les équipements sont transférés.

Elisabeth Achet interroge sur comment maintenir cette idée que des choses peuvent rester données, gratuites en étant passées à la CCG ?

- Diapo 9 : il est indiqué que le Département a augmenté ses taxes de plus de 3 %. L'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement est également évoquée. Certains élus sont partisans de rattraper le retard au niveau de la réévaluation des taux de la fiscalité locale (frapper fort une année) puis de pratiquer des petites augmentations chaque année.

- Diapo 13 : concernant la dette qui est récupérable avec le paiement des loyers, Elisabeth Achet souligne que c'est valable à condition que la structure envers laquelle le prêt a été fait n'échoue pas.

Monsieur le Président opère un changement d'ordre du jour car Charles Arienté doit partir à 18h et traite des points liés au service communautaire de l'eau avant celui portant sur l'aménagement de l'espace.

Service communautaire de l'Eau

Rapporteur Charles ARIENTE

➤ Exercice 2018 : Orientations budgétaires et Débat.

A - Les faits marquants des résultats de l'exercice 2017

La présentation des résultats des trois budgets annexes du Service communautaire de l'eau fait apparaître des résultats d'exploitation excédentaires.

L'excédent d'exploitation du BA de l'eau potable est relativement confortable (424 867,04 €) et permet d'envisager une affectation totale en recettes d'investissement au compte 1068. Cette réserve servira d'une part pour couvrir le besoin de financement (300 213,11 €) et d'autre part, pour compléter le financement d'opérations en cours et assurer le démarrage de nouvelles opérations.

Concernant le budget annexe de l'Assainissement collectif, l'excédent d'exploitation est moindre (279 700,13 €) et laisse moins de marges de manœuvre pour le financement d'opérations d'investissement nouvelles. Cependant, les excédents d'investissement à hauteur de 179 332,10 € permettent de combler une bonne partie du besoin de financement (225 000 €).

Pour ces deux budgets annexes, on ne dispose pas d'antériorité permettant de commenter des évolutions par rapport aux exercices précédents.

Le budget annexe du SPANC dégage un excédent de 4 615,66 € bien supérieur à celui de l'exercice 2016 (172 €) en raison du versement d'aides supplémentaires de l'Agence de Bassin.

B - Les orientations pour l'exercice 2018

❖ En section d'exploitation :

Les équilibres de la section d'exploitation des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif vont être particulièrement impactés par le réajustement des montants liés aux opérations d'ordre au compte 042/6811 - dépenses « Dotation aux amortissements des immobilisations » et au compte 042/777 - recettes « quote-part des subventions reprises à l'exercice ».

Il y a en effet un rattrapage significatif à opérer sur les dotations aux amortissements dont les écritures n'ont pas pu être passées en 2017 (transfert des actifs de Marvejols et Bourgs sur Colagne non réalisé). Ce rattrapage s'opérera aussi pour les opérations d'ordre relatives à l'amortissement des subventions (RE - chapitre 42/777 et DI chapitre 040/139).

Il convient de préciser que les actifs de Marvejols et Bourgs sur Colagne sont en cours d'intégration par les services de la Trésorerie. Les montants à imputer aux comptes DE 042/6811 et RE 42/777 de chaque budget annexe devraient être connus pour la présentation des budgets primitifs 2018.

Il faudra attendre l'exercice 2019 pour que la situation se « normalise » et permette d'avoir une réalité comptable des montants de dotations aux amortissements affectés à chaque budget annexe.

En 2018, les recettes principales liées à la vente de produits devraient légèrement augmenter, même si la base de calcul en termes de volumes à facturer restera la même qu'en 2017. En effet, 2018 sera la première année où la tarification unique votée par la CCG s'appliquera sur la totalité de la période de facturation (pas d'application de proratas des volumes avec des tarifs mixtes « communes/CCG »).

Il n'y aura plus de produits exceptionnels (compte 778) pour « gonfler » les recettes réelles comme ce fut le cas en 2017 par le versement des excédents d'exploitation lors de la clôture des BA 2016 des communes.

Côté dépenses, les charges à caractère général vont augmenter. Il s'agira d'une part de faire face à des coûts supplémentaires notamment sur les fournitures non stockables (énergie) et sur des prestations extérieures (formations des agents, contrôles sanitaires, vérifications réglementaires des équipements, assistance technique du Département ...).

Cette augmentation des charges sera particulièrement significative pour le budget annexe de l'assainissement collectif. Ainsi, une enveloppe supplémentaire de 17 000 € HT sera nécessaire pour réaliser une campagne de mesures de substances dangereuses sur les rejets de la station d'épuration de Marvejols (obligation réglementaire).

Il en sera de même pour les charges de personnel. Des agents bénéficieront en cours d'année 2018 d'avancements de grade (promotion interne ou réussite à concours). Par ailleurs, les charges de personnels extérieurs seront plus importantes. En effet, le remboursement aux communes de la mise à disposition de leurs agents se fera sur une année complète en 2018 ; elle n'avait été calculée que sur 10 mois en 2017.

Le montant des recettes réelles prévisionnelles du BA de l'assainissement est à un niveau très inférieur à celui du BA de l'eau potable (moins de 50 %). Or, le niveau d'investissements à engager dans les prochaines années, notamment pour financer la reconstruction des stations d'épuration et la reprise des réseaux d'eaux usées (élimination des eaux parasites) est tout aussi conséquent que les programmes de travaux permettant la sécurisation en eau potable des communes (projets structurants).

Si l'équilibre de la section d'exploitation n'est pas atteint ou si la marge financière dégagée pour faire de l'autofinancement (virement à la section d'investissement) s'avère insuffisante, deux solutions sont envisageables :

1. Augmenter le prix de l'eau (part eau potable et/ou part assainissement collectif),
2. Conserver une partie des excédents du résultat d'exploitation 2017 qui sera reporté en recettes au R002.

Opter pour une augmentation du tarif de l'eau (solution 1) s'avère être une décision politique et collégiale particulièrement forte. En effet, le transfert des compétences eau/assainissement à la Communauté de Communes s'est accompagné d'une hausse significative des tarifications du service qui a déjà occasionné de nombreuses réclamations et mécontentements de la part des abonnés. La justification d'une nouvelle hausse des tarifs (sur la part variable) devra être particulièrement fondée et pour ainsi dire considérée comme « inévitable ».

C'est pourquoi, il semble plus judicieux de s'orienter vers la solution 2 puisque des excédents sur les résultats d'exploitation 2017 seront disponibles. Pour rappel, l'excédent dégagé sur le résultat d'exploitation 2017 est respectivement de 424 867,04 € pour le BA de l'eau potable et de 279 700,13 € pour le BA de l'assainissement.

Attention, ces excédents exceptionnels sont la conséquence des transferts incomplets (écritures d'ordre 2017 non passées). Après régularisation en 2018 de ces écritures de rappel, la section d'exploitation du BA de l'Assainissement atteindra péniblement l'équilibre sans pouvoir dégager une capacité d'épargne nette.

❖ En section d'investissement :

Pour rappel, les excédents en section d'investissement dégagés sur l'exercice 2017 sont respectivement de 28 751,89 € pour le BA de l'eau potable et de 179 332,10 € pour le BA de l'assainissement collectif.

Cependant, ces excédents restent insuffisants pour couvrir la totalité du besoin de financement (328 965 € pour l'AEP et 225 000 € pour l'AC). C'est pourquoi, une partie de l'excédent d'exploitation 2017 devra servir pour couvrir le besoin de financement restant.

En termes de recettes d'investissement, certaines sont déjà actées pour le BA de l'eau potable. Il s'agit des aides obtenues pour des dossiers présentés en 2017 dans le cadre de l'appel à projet « qualité et protection de l'eau » et retenus par l'Agence de l'eau Adour Garonne (taux d'aide bonifié à 80 %). On peut notamment citer l'opération nouvelle relative aux travaux de protection des captages de la commune de St Laurent de Muret (environ 200 000 € HT de travaux) - voir point 3 ci-dessous.

Pour le BA de l'assainissement, aucune nouvelle recette certaine d'investissement n'a été identifiée à ce jour.

Le Service communautaire compte beaucoup sur l'attribution d'aides au titre de la DETR 2018 pour aider au financement de gros matériels roulants (camion-benne, tracteur et remorque agricoles), dont les acquisitions sont devenues indispensables pour permettre aux agents de travailler et d'assurer leurs missions de service public dans des conditions optimales et sécurisées.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat territorial 2018-2020 qui sera signé prochainement avec le Département, les opérations retenues pourront bénéficier d'une aide en complément d'autres financements.

Outre des compléments de crédits à apporter aux opérations d'équipement en cours, des nouvelles opérations doivent être engagées, et en particulier celles qui relèvent de projets considérés comme structurants à l'échelle du territoire communautaire.

Il s'agit notamment :

- du lancement de la 1^{ère} phase de travaux visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable du secteur Sud (Grèzes/Gabrias/Palhers) dont l'enveloppe est estimée à 1,6 million d'euros. Avec l'aide du SATEP, le Service communautaire de l'Eau a préparé un dossier de demande d'aide conjointe Département/Région Occitanie pour bénéficier d'un financement

à hauteur de 60 % - voir point 2- ci-dessous. Des crédits à minima seront affectés sur cette nouvelle opération en 2018 pour la réalisation des études (projet, maîtrise d'œuvre).

L'engagement des travaux ne devrait être effectif qu'à partir de 2019. Au regard des montants, le recours à l'emprunt semble inévitable dès 2019. Les nouvelles annuités d'emprunt devront alors être couvertes en dépenses d'exploitation. Ce reposera alors la question de l'augmentation du prix de l'eau...

- de la réalisation de travaux prioritaires à mener sur les réseaux d'eaux usées du secteur urbain de Marvejols pour réduire les dysfonctionnements liés aux entrées d'eaux parasites (qui seront définis et chiffrés au regard des conclusions de l'étude diagnostique en cours), ainsi que de l'engagement des études techniques et réglementaires pour la reconstruction de la station d'épuration de Marvejols.

Il conviendra aussi de prévoir des crédits nécessaires pour réaliser les travaux de renouvellement des réseaux AEP et EU dans le cadre de l'opération d'aménagement de la traversée du bourg du Monastier (RD 809) engagée par la commune de Bourgs sur Colagne.

Enfin, le Service de l'Eau sera dans l'obligation de faire une refonte complète du système de supervision actuellement utilisé pour la surveillance des ouvrages AEP/EU de Marvejols (nouvelle version du logiciel PC Win, renouvellement du matériel informatique, changement de cartes électroniques SOFREL) et prévoir une extension du système vers d'autres ouvrages.

En conclusion des considérations et constats ci-dessus exposés, il est tout à fait intéressant de mettre en parallèle les résultats de l'étude de prospective budgétaire réalisée par le Cabinet ECOSFERES en 2012 pour préparer le transfert des compétences, et la situation dans laquelle se trouve le Service communautaire de l'Eau.

*Pour rappel, l'étude ECOSFERES actualisée en 2015 a présenté des projections très défavorables pour le budget de l'Assainissement et notamment (sur la base des tarifs actuellement pratiqués et d'une augmentation modérée des tarifs de 1%/an) une incapacité à assurer l'équilibre de la section d'exploitation dès le démarrage du service, et aucune capacité d'autofinancement susceptible de soutenir les investissements sur les 10 prochaines années. **Ce scénario se confirme. Le budget de l'assainissement ne présente aucune marge de manœuvre pour le financement des importantes opérations d'équipements qu'il faudra engager à court et moyen termes. La seule issue pour dégager de l'autofinancement sera une augmentation très nette du tarif de la redevance assainissement.***

Pour le budget de l'eau potable, la situation est moins « tragique » mais reste préoccupante car les capacités d'investissement restent limitées (estimées à 4.5 millions € sur 10 ans) pour une progression des tarifs de 1%/an. Les marges de manœuvre pour atteindre l'enveloppe de financement des projets structurants (et le renouvellement à minima des réseaux) se chiffrent à plus de 10 millions d'€, les seules options se limitent donc au recours à l'emprunt et une augmentation tarifaire régulière.

Pour l'avenir des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la CC du Gévaudan, la recherche et l'optimisation des financements sous forme d'aides (Etat, Région, Département, Agence de l'eau ...) s'avèrent un axe primordial car il permettra d'alléger le recours à l'emprunt et de limiter les hausses du prix de l'eau pour la décennie à venir.

A l'issue de l'examen de ce rapport, une délibération spécifique actera l'organisation et la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président informe que les chiffres donnés sont sous réserve car il y a des opérations d'ordre liées aux amortissements qui n'ont pas été intégrées cette année et le nouveau tarif eau/assainissement est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 mais certaines communes ont payé le prix précédent jusque-là.

Agnès Petitalot indique que les budgets sont en cours de finalisation. Le budget de l'assainissement n'est pas à l'équilibre, la CCG n'est même pas en capacité de financer de nouveaux programmes.

Raphaël Galizi demande quelle est la raison. Agnès Petitalot réfère à ECOSFERES qui avait bien vu que la CCG prenait une charge d'investissement très importante sans recettes à la hauteur.

L'augmentation éventuelle du prix de la redevance assainissement est évoquée. Le prix actuel est d'environ 1.25 € taxé. Il faudrait au moins le doubler. Certains élus optent pour une augmentation chaque année plutôt qu'une augmentation brutale.

Monsieur le Président apporte une explication supplémentaire. Les communes de la CCG, mise à part Marvejols, avaient, avant le transfert, un seul budget commun eau-assainissement. Elles recourraient davantage à l'emprunt pour l'assainissement que pour l'eau potable. Les budgets étant globalisés, les coûts se voyaient moins.

Marcel Merle souhaite qu'une attention particulière soit portée au fait que plus le prix de l'eau et de l'assainissement va augmenter, plus les consommations vont baisser.

Raphaël Galizi questionne sur l'avancée du projet de station d'épuration. Monsieur le Président mentionne les deux possibilités : sur le site actuel mais en zone inondable ou sur un nouveau terrain. La difficulté est que la Police de l'eau ne se prononcera sur la faisabilité qu'après que des études aient été faites.

Selon Henri Boyer, la difficulté est de trouver une autre surface convenable (taille et plane).

Cette station accueillera les eaux usées et les eaux pluviales (soit un volume beaucoup plus important que si elle n'accueillait que les eaux usées). A terme, quand les séparatifs seront faits, elle ne fonctionnera plus à plein régime.

Sur le budget eau-assainissement, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un tracteur-remorque. Les élus pensent que le coût de la location envisagée est très cher. Henri Boyer indique que la Commune de Bourgs sur Colagne peut en louer un à la CCG en cette période (non hivernale). Gilbert Fontugne propose également un équipement (85 chevaux, de 15 ans) à la vente.

➤ *Projet structurant de sécurisation AEP : lancement de l'opération pour la sécurisation en eau des communes déficitaires du secteur Sud (Gabrias/Grèzes/Palhers).*

En janvier 2016, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une opération globale de sécurisation de l'AEP qui peut être scindée en trois projets :

- *Projet Nord : Nouvelle prise d'eau pour l'AEP de Marvejols et sécurisation des UDI environnantes (Salles/Coulagnes, Mazet, Montrodat et Valadou),*
- *Projet Sud : sécurisation AEP de Gabrias, Grèzes et Palhers à partir du réseau de Montrodat,*
- *Projet Ouest : sécurisation AEP d'Antrenas et de la zone d'activités du Gévaudan à partir du réseau de Marvejols.*

La sécheresse qui a sévi au cours du 2^{ème} semestre 2017 a été à l'origine d'étiages sévères sur des ressources en eau desservant des secteurs du territoire déjà identifiés comme vulnérables dans le cadre du Schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé entre 2007 et 2010 (notamment Grèzes et Gabrias).

Pour assurer l'approvisionnement en eau des abonnés de ces zones déficitaires, le Service communautaire de l'Eau a dû réaliser (et faire réaliser) des portages d'eau sur une période allant de mi-juillet à fin décembre 2017. Cet événement qui a perturbé et mis en difficulté le fonctionnement du Service communautaire de l'eau nouvellement créé, a fait prendre conscience de l'urgence à agir pour remédier à cette situation. On peut en effet penser qu'avec les changements climatiques en cours, ces épisodes de sécheresse risquent de s'intensifier (en fréquence et gravité).

Une réflexion a donc été engagée pour apporter des solutions pérennes en vue de sécuriser la desserte en eau des communes déficitaires du secteur Sud. La sécurisation se ferait à partir de Montrodât (secteur bas de Berlières) dont les capacités de production des ressources restent suffisantes (même en étiage sévère) pour renforcer les besoins des communes de Gabrias, Grèzes et Palhers. Le coût du projet au stade de faisabilité est estimé à 1 600 000 € HT.

Il est précisé que les études réglementaires portant sur la réalisation du projet Nord sont en cours. Elles permettront d'obtenir l'autorisation de création d'une nouvelle prise d'eau (seuil des Valettes à St Léger-de-Peyre) et de traitement de l'eau brute prélevée dans une usine de potabilisation à construire dans le secteur du Mazet.

Cette opération de sécurisation AEP concernant plusieurs communes de la CCG, fait partie des projets structurants de mobilisation de la ressource en eau reconnus d'intérêt départemental (délibération de la Commission permanente n° CG-10-4101 du 17/12/2010) et bénéficiant à ce titre d'une aide conjointe du Département de Lozère et de la Région Occitanie (30%-30%).

Pour le Département, dans le cadre des contrats territoriaux de seconde génération (2018-2020), l'aide au financement de cette opération relève du Fonds de réserve d'envergure départementale (FRED).

Le Service communautaire de l'eau a préparé avec l'aide du SATEP un dossier technique et financier en vue de solliciter l'aide conjointe de la Région et du Département. Ce dossier finalisé doit être transmis au service instructeur de la Région avant le 15 avril 2018.

Les assises de l'eau vont se tenir prochainement au niveau Préfecture et il serait intéressant de solliciter l'aide de l'Etat (DETR).

Jean-François De Jabrun espère que le dossier de Saint Laurent-de-Muret en lien avec l'arsenic sera accompagné financièrement.

Monsieur le Président considère que l'estimation à 1 600 000 € HT est excessive.

Monsieur le Président propose de lancer le projet de sécurisation en eau du secteur Sud du territoire, solliciter l'aide de l'Etat, l'aide conjointe de la Région Occitanie et du Département de la Lozère et de lui donner pouvoir pour prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de cette opération et signer tout document s'y rapportant.

Vote pour à l'unanimité.

➤ Travaux de protection des captages de St Laurent-de-Muret : autorisation au Président pour signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue (après avis de la commission MAPA).

Dans la continuité des études engagées par la commune de St Laurent-de-Muret pour la régularisation administrative des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine, la CCG a poursuivi la procédure administrative en 2017.

Le dossier d'enquête publique et parcellaire a été validé par les services de l'Etat de Lozère (DDT et ARS) et va prochainement être officiellement déposé en Préfecture. La prochaine étape sera le lancement de l'enquête publique (désignation du Commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête ...).

Parallèlement, dans le cadre de l'appel à projet « Protection et Qualité de l'eau » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la CC du Gévaudan a déposé en mai 2017 un dossier pour la réalisation des travaux de protection des captages de St Laurent-de-Muret. Le projet a été retenu et l'opération sera subventionnée à hauteur de 80 % sur un montant éligible de 206 360 € HT.

Avec l'aide du Cabinet MEGRET maître d'œuvre, la CCG a lancé une consultation le 22/02/2018 pour retenir l'entreprise qui sera chargée de réaliser ces travaux de protection. La date de limite de remise des offres est le 29 mars 2018 à 12h.

Une commission d'appel offre (MAPA) est prévue le 10 avril prochain pour se prononcer sur le choix du candidat, sur la base du rapport d'analyse préparé par le maître d'œuvre.

Afin de conserver le bénéfice de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau, la notification du marché et l'émission d'un ordre de service de début d'exécution de l'opération doivent intervenir avant le 31 mai 2018.

80 % de financement sont garantis car ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un appel à projets.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue après avis de la commission MAPA, et lui donner pouvoir pour prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de cette opération et signer tout document s'y rapportant.

Jean-François De Jabrun ne prend pas part de son gré au vote.

Vote pour à l'unanimité.

- Mise en place du Service communautaire de l'Eau (contrat territorial 2015-2017) : Sollicitation aide financière du Département.

Dans le cadre du contrat territorial 2015-2017, signé le 12/01/2016, entre la CC du Gévaudan et le Conseil départemental de la Lozère, le projet d'aide pour la mise en place du Service communautaire de l'Eau suite au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2017, a été retenu au taux de 50 % sur un montant éligible plafonné à 44 250 € (dossier n° 12854).

La commission permanente du 23 octobre 2017 s'est prononcée favorablement pour le financement du projet sur la base d'un montant de dépenses présenté par la CCG de 53 815.73 € HT.

Afin de permettre au Service instructeur du Département d'établir l'arrêté attributif de subvention, il convient de délibérer pour acter la mise en œuvre du projet et solliciter le financement correspondant.

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide auprès du Département dans le cadre du projet relatif à la mise en place du Service communautaire de l'Eau en 2017.

Vote pour à l'unanimité.

Aménagement de l'espace

Rapporteur Marcel MERLE

- Politique régionale de développement et valorisation des bourgs centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : Programme d'actions - Adoption de la convention portant sur la revitalisation du centre-bourg de Marvejols et de développement du territoire communautaire.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a développé une politique en faveur des Bourgs-Centres de son territoire afin de renforcer les centralités dans le cadre d'une réflexion de projet global et de développement à long terme des bourgs-centres. Plusieurs thématiques transversales sont abordées dans le projet de convention de contractualisation comme les mobilités, le développement économique, l'offre de service à la population ou bien encore le cadre de vie.

La Commune de Marvejols a été retenue au titre des pôles de services « supérieurs et intermédiaires ». Les territoires couverts par l'AMI « centre-bourg », comme celui de la CC du Gévaudan, ont déjà défini leur projet de territoire lors de la contractualisation avec l'Etat. Ainsi la procédure de candidature est allégée puisqu'immédiatement après l'acte de pré-candidature, réalisé par les services de la Ville de Marvejols, un projet de convention a été élaboré.

Ce partenariat concerne la Région et les acteurs locaux que sont le PNR de l'Aubrac, le PETR « Pays du Gévaudan-Lozère », le Département de la Lozère, la Commune de Marvejols et enfin, la Communauté de Communes du Gévaudan.

Les actions menées sur le territoire marvejolais et en particulier celles concernant le centre-bourg, pourront bénéficier de dispositifs spécifiques à « la politique Bourgs-Centres ». Une bonification des dispositifs existants de la Région, la création de dispositifs spécifiques à la politique Bourgs-Centres et des financements pour des projets expérimentaux et innovants, seront mobilisables après signature de la convention.

L'ensemble des actions porté par la Communauté de Communes du Gévaudan et situé sur le territoire de Marvejols sont mentionnées dans le projet de convention : maison de santé pluri-professionnelle multi-site, mutualisation des locaux du futur OTI et de la MSAP dans l'ancien tribunal, projet de développement économique, commercial et touristique.

L'**annexe 3** correspond au projet de convention qui développe les actions conduites avec le soutien de la Région.

Marcel Merle mentionne que le montant de l'enveloppe dédiée est inconnu à ce jour.

Les élus de la Commune de Bourgs sur Colagne informent que la Commune entre dans la même démarche.

Monsieur le Président propose d'approuver le projet de convention Bourgs-Centres et de lui donner tous pouvoirs pour poursuivre.

Vote pour à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

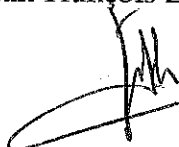
➤ **Prochain Conseil communautaire.**

Suite à la réunion qui s'est tenue hier soir à la CCG, certains élus souhaitent que Monsieur Florian OLIVERES, Directeur de Scènes Croisées, vienne présenter le projet envisageable sur le bassin de vie en matière de manifestations culturelles. Monsieur le Président propose, si possible, que ce soit fait en début du Conseil communautaire du 13 avril. Hervé Cochet se charge de prendre contact avec le Directeur pour voir la faisabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François DE JABRUN



Le Président,

Rémi ANDRÉ

